

RAPPORT ANNUEL 2022

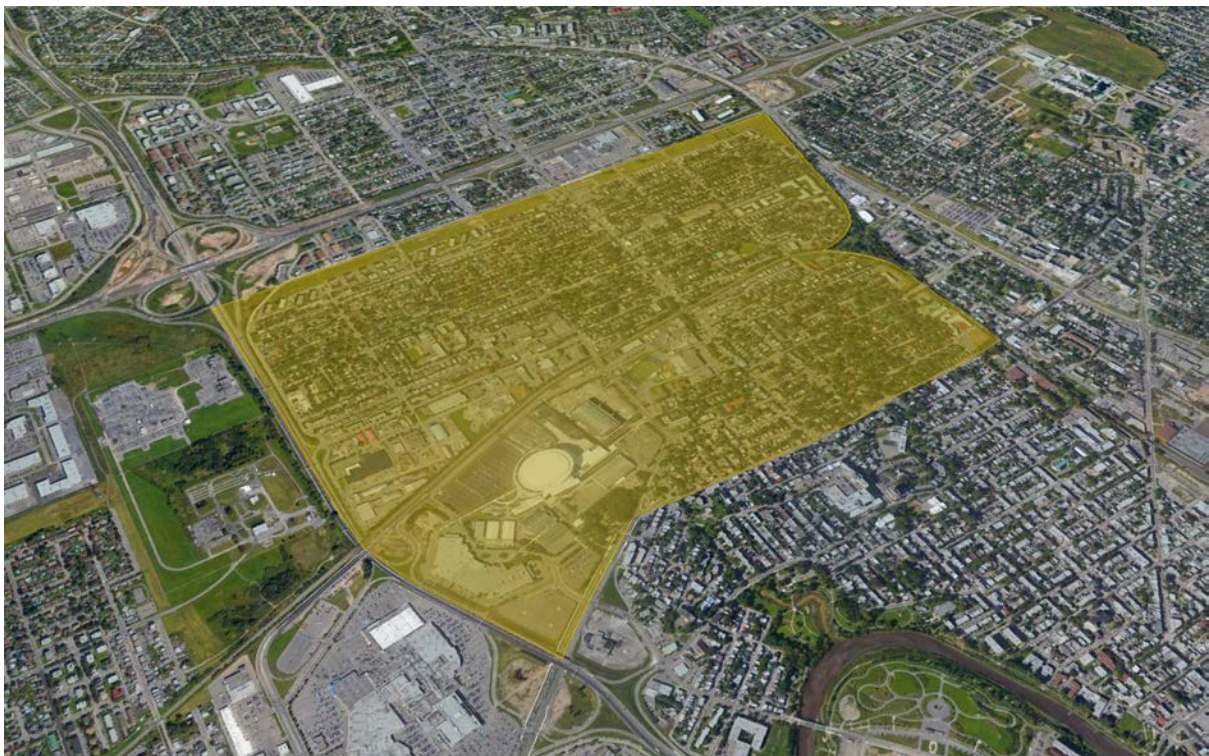


Table des matières

Une participation soutenue	3
Résolutions du conseil de quartier	3
TABLEAU 1 : SATISFACTION DES DEMANDES DU CONSEIL DE QUARTIER FORMULÉES PAR RÉSOLUTION EN 2022	4
Comités	8
Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles	8
Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air	9
Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU)	9
Table de concertation vélo des conseils de quartier	9
Table mobilité des quartiers centraux	9
États financiers	9
ANNEXE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT	11
Membres	11
Conseil d'administration	11
ANNEXE 2 - PRINCIPALES RÉOLUTIONS	12

1. Une participation soutenue

Le Conseil de quartier a tenu ses activités chaque mois, sauf aux mois de juillet et août 2022. Nous remercions à la fois le public qui a été présent aux différentes assemblées, ainsi que nos deux conseillers municipaux, Claude Villeneuve et Jackie Smith, qui ont su bien représenter la population du quartier.

2. Résolutions du conseil de quartier

En 2022, le conseil de quartier de Lairet a adopté 19 résolutions ne comptant pas parmi ses résolutions de fonctionnement. Le tableau suivant fait état des réponses à ces résolutions :

Le tableau 1 ci-dessous liste l'ensemble des demandes formulées par résolution, ainsi que le résultat de ces démarches. La liste consolidée des principales résolutions adoptées en 2022 est fournie en annexe.

TABEAU 1 : Satisfaction des demandes du conseil de quartier formulées par résolution en 2022

Résolution	Réponse
Réponse à la résolution sur la rue de la Mélodie	Non
Résolution 22-CA-01 concernant les enjeux de la 4 ^e Avenue Est dans le quartier de Lairet	Partiellement
Résolution 22-CA-08 concernant l'augmentation de la norme de nickel dans l'air proposée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)	Non
Résolution 22-CA-09 concernant le projet de construction du 3243-3247 1 ^{re} Avenue	Non
Résolution 22-CA-12 concernant l'abaissement de la limite de vitesse sur la 4 ^e Avenue Est	En attente
Résolution 22-CA-13 concernant le projet de refonte de la 8 ^e Avenue E	Partiellement?
Résolution 22-CA-14 concernant les avertissements de smog	Non
Résolution 22-CA-15 concernant les fumoirs et les barbecues au charbon de bois	En attente
Résolution 22-CA-16 concernant le retrait de la clôture bordant le site d'Expocité	Oui

Résolution 22-CA-17 concernant le développement potentiel de la friche d'Hydro-Québec	Oui
Résolution 22-CA-18 concernant l'aménagement d'une piste cyclable entre Lairet et Vanier	Oui
22-04-06 RÉSOLUTION INTÉGRATION DE LA 1 ^{RE} AVENUE DANS LAIRET COMME ARTÈRE COMMERCIALE AU PLAN COMMERCE 2022-2025	En attente
Résolution 22-CA-30 concernant la rédaction d'une lettre d'appui au programme d'incubation d'initiatives citoyennes d'Espace d'initiatives	Sans objet
Résolution 22-CA-32 concernant la distribution de mobilier urbain dans le secteur Sainte-Odile	Non
Résolution 22-CA-42 concernant la mobilité sur les pistes cyclables	En attente
Résolution 21-CA-43 concernant les priorités du conseil de quartier de Lairet à l'intention des candidats et candidates à l'élection provinciale dans la circonscription de Jean-Lesage	Oui
Résolution 22-CA-47 concernant le réaménagement de la rue du Curé Couture, près de l'école Sainte-Odile	Partiellement
Résolution 22-CA-50 concernant le dépôt du projet de sensibilisation à la sécurité routière	En attente
Résolution 22-CA-51 concernant le plan de réaménagement de la 18 ^e rue	Non

3. Comités

3.1 Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Le conseil de quartier de Lairet siège à titre de membre votant au comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR). Dans le cadre de son mandat élargi mis en place en 2017, notamment en ce qui concerne le processus de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de l'agglomération de Québec, le comité de vigilance participe aux étapes de validation de l'atteinte des objectifs.

Le résumé des activités du CVGMR, les procès-verbaux des rencontres et les bilans annuels sont disponibles sur le site incinerateur.qc.ca.

3.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air

Le conseil de quartier siège au comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air. « Mon environnement, ma santé » est un projet de recherche sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé des citoyens et citoyennes des quartiers du Vieux-Limoilou, Lairet, Maizerets, Saint-Roch, Saint-Sauveur et Vanier. Ce projet, qui rassemble diverses parties prenantes, est piloté par le Directeur de santé publique (DSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale.

3.3 Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU)

Les travaux du Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU) continuent et notre conseil d'administration continuera d'assister aux rencontres du comité afin que les impacts sur nos résidents puissent continuer à être relevés.

3.4 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Le conseil de quartier continue de participer à la table de concertation vélo des conseils de quartier. La table a produit différents mémoires au cours de l'année, notamment lors de la vision de la mobilité active lancée par la Ville de Québec.

Les activités de la table peuvent être suivies au :

<https://www.facebook.com/TableConcertationVeloQc/>

3.5 Table mobilité des quartiers centraux

Le conseil de quartier participe à la table mobilité des quartiers centraux qui réunit différents conseils de quartiers ainsi que d'autres groupes préoccupés par les enjeux de mobilité. Ces rencontres permettent notamment d'échanger sur les grands projets qui influenceront la mobilité dans les années à venir ainsi que sur les questions de sécurité routière.

4. États financiers

ÉTATS FINANCIERS (NON-VÉRIFIÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2022

Produit	2022	2021	2020
Ville de Québec – Fonctionnement	2000,00	1350,00	1500,00
Ville de Québec – Mobilisation en sécurité routière	3000,00	3000,00	0,00
Ville de Québec – Initiative Conférences écolo 2020-2021	0,00	0,00	1500,00
Ville de Québec – Initiative Distribution végétaux	1000,00	0,00	0,00
Ristourne	1,93	2,00	0,00
Total	6001,93	4352,00	3000,00

Charges	2022	2021	2020
Fonctionnement	1609,46	1472,48	1214,15
Ville de Québec – Initiative Lairet en fleur 2019 et 2018	0,00	117,27	184,34
Ville de Québec – Initiative Conférences écolo 2020-2021	0,00	653,06	858,30
Ville de Québec – Initiative Distribution de végétaux	0,00	0,00	0,00
Mobilisation sécurité routière 2021	0,00	2573,00	0,00
Total	1609,46	4815,81	6098,79

Informations complémentaires :

Excédent des charges par rapport aux produits en 2022	4392,47
Charges de 2021 déboursées en 2022*	2773,00
Charges de 2022 à déboursées en 2023**	265,03
Total au livre au 1 ^{er} janvier 2022 (dont 5\$ de part sociale)	3094,46
Total au livre au 31 décembre 2022 (dont 5\$ de part sociale)	4978,96

*200,00 \$ de frais de fonctionnement et 2 573,00 \$ pour la mobilisation en sécurité routière

**265,03 \$ de frais de fonctionnement

5. ANNEXE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Mandat du conseil de quartier

Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville de Québec. Il a pour mission de permettre aux citoyens et citoyennes d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Les conseils de quartier sont appelés à :

- émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville ;
- tenir des séances de consultation publique ;
- transmettre leur avis au conseil de la Ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se réunit en moyenne une fois par mois en séance publique, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Membres

Sont membres d'office du conseil de quartier toutes les personnes majeures résidant dans Lairet, de même que les personnes représentant des commerces, entreprises, établissements et organismes communautaires qui s'y trouvent.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- 4 hommes et 4 femmes élues par la population du quartier pour un mandat de deux ans ;
- 3 personnes nommées par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ;

Les conseillers municipaux des districts de Limoilou et de Maizerets-Lairet sont membres d'office du conseil d'administration sans droit de vote.

6. ANNEXE 2 - PRINCIPALES RÉOLUTIONS

RÉSOLUTION 22-CA-01 CONCERNANT LES ENJEUX DE LA 4^E AVENUE EST DANS LE QUARTIER DE LAIRET

CONSIDÉRANT la réponse à la résolution 19-CA-55 faisant état que les aménagements demandés à l'intersection de la 4^e avenue Est et de la 41^e rue est se feraient lors de la planification du projet de tramway.

CONSIDÉRANT que le projet de tramway ne verra pas le jour dans le quartier de Lairet mais que les problèmes sont toujours présents.

CONSIDÉRANT que les citoyens de Lairet remontent depuis plusieurs années des enjeux liés à la 4^e Avenue Est et que cette artère est largement utilisée puisqu'elle mène à deux écoles primaires, une école professionnelle, deux écoles secondaires ainsi qu'un CÉGEP.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'inviter le Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec à considérer la liste des enjeux compilés par les citoyens en annexe de la présente résolution, ainsi que les pistes de solution qui y sont mises de l'avant afin de corriger les situations problématiques rencontrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-08 CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA NORME DE NICKEL DANS L'AIR PROPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT les enjeux de qualité d'air dans Limoilou et l'impact connu et démontré sur la santé des citoyens de nos quartiers;

CONSIDÉRANT que la problématique est connue du MELCC depuis les années 1970 et que ce ministère est inactif dans ce dossier depuis maintenant 50 ans;

CONSIDÉRANT que le MELCC a démontré dans une étude parue en 2013 que le nickel mesuré à la station de Limoilou provenait du port;

CONSIDÉRANT qu'il y a moyen de protéger la santé des citoyens tout en minant et transportant du nickel;

CONSIDÉRANT que Glencore, l'unique armateur transbordant du nickel en ce moment au port de Québec et dont les revenus ont été de 203,75 milliards de dollars

américains en 2021, dispose des ressources financières nécessaires pour protéger la santé de la population lors de ses opérations de transbordement;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

- Demande au MELCC de reculer face à son projet de rehaussement de la norme de nickel
- D'augmenter le nombre de stations mesurant la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec incluant l'installation d'une station dans le quartier Lairet qui est entouré d'autoroutes et à proximité de pollueurs
- Exige que le MELCC mette en place une stratégie en collaboration avec les autres acteurs de la ville de Québec visant à retirer des contaminants dans l'air conformément à sa mission visant la protection de l'environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-09 CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DU 3243-3247 1^{re} AVENUE

CONSIDÉRANT la démolition de l'ancienne épicerie Métro Dorion, situé au 3243 à 3247, 1^e Avenue et la construction imminente d'un projet sur le site;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un site unique, un lot d'une superficie de 1760 m²; 4 fois la moyenne des terrains le long de la 1^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la 1^e avenue est l'artère commerciale principale du quartier Lairet et que le site du projet se retrouve en plein cœur de l'offre commerciale du quartier,

CONSIDÉRANT la venue potentielle et souhaitée d'une 2^e phase de travaux pour un tramway sur la 1^e avenue;

CONSIDÉRANT le manque criant de commerces et de services de proximité, en particulier en ce qui concerne l'offre alimentaire;

CONSIDÉRANT que la construction d'un immeuble sur la 1^e avenue a un impact majeur sur la qualité de vie de tous les résidents et que la durée de vie d'un immeuble dépasse souvent plus de 100 années;

CONSIDÉRANT que la conception des rez-de-chaussée sur une artère commerciale est déterminante sur la qualité de vie urbaine et que les rez-de-chaussée devraient être actifs et animés, ouverts sur l'extérieur, invitants à la hauteur du piéton et accessibles de plain-pied depuis la rue;

CONSIDÉRANT la construction par le passé d'immeubles à logements sur la 1ère avenue qui ne disposent d'aucuns commerces en rez-de-chaussée avec une façade fermée, sans intégration au tissu urbain et au contexte de la 1ère avenue;

CONSIDÉRANT que le tissu urbain de la 1ère avenue est composé majoritairement de duplex et triplex en briques aux façades étroites;

CONSIDÉRANT la démarche entamée par la Ville pour se doter d'une nouvelle vision d'aménagement pour la 1ère avenue et dont l'objectif principal est de « valoriser et transformer les secteurs moins conviviaux et contribuer à un milieu urbain cohérent et dynamique »;

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil de quartier depuis plusieurs années pour avoir un plan directeur de la 1e avenue et la volonté de la ville que ces modifications se fasse à l'intérieur de la vision de la 1e avenue;

CONSIDÉRANT que la ville nous a récemment annoncé après des années d'attentes que la Vision de la 1e avenue n'était plus une priorité et que ses travaux seront repoussés à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT le souhait des résidents d'avoir une 1e avenue conviviale, à échelle humaine et d'en faire leur cœur de quartier;

SUR PROPOSITION DE Julie Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de

Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- À procéder à une modification réglementaire de la zone 17003 Mb le long de la 1e avenue pour permettre les logements à partir du 2e étage seulement et exiger des espaces commerciaux au rez-de-chaussée, ouverts sur la 1e Avenue.

- À poursuivre la vision de la 1e avenue et faire appel à l'équipe de design urbain de la Ville de Québec pour élaborer les grandes lignes directrices d'une implantation urbaine réfléchie, pour émettre des balises claires pour l'intégration de tout nouveau projet et élaborer une stratégie pour l'aménagement urbain le long de la 1ère avenue en ce qui concerne le mobilier, les bancs, les stationnements à vélos et la place du stationnement, etc.

- Invite la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec (CUCQ) auquel les sites bordant la 1ère avenue sont assujettis, à porter une attention particulière à l'intégration architecturale du projet dans le contexte de la 1ère avenue, en particulier en ce qui concerne le gabarit du projet, sa matérialité et la conception d'un rez-de-chaussée actif et ouvert sur l'extérieur.

- Invite le promoteur à venir présenter son projet au Conseil de quartier pour échanger avec les résidents sur la mise en valeur du site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-12 CONCERNANT L'ABAISSMENT DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA 4^E AVENUE EST

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR Mme Flora Charlet, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairét de demander à la Ville d'abaisser la limite de vitesse sur la 4^e Avenue Est à 40 km/h afin de l'arrimer à celle permise sur les autres parties de l'artère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-13 CONCERNANT LE PROJET DE REFONTE DE LA 8^E AVENUE E

CONSIDÉRANT que ce réaménagement est attendu depuis plusieurs années et que le dernier réaménagement de cette artère date de plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que ce réaménagement, un des premiers dans une vision d'un réseau cyclable hivernal, se fasse avec une vision des déplacements sur les 25 prochaines années;

CONSIDÉRANT la vaste majorité des commentaires émis par les citoyens lors de la consultation sur le réaménagement de la 8^e avenue saluaient l'initiative mais étaient à l'effet que la ville manque d'ambition dans sa proposition;

CONSIDÉRANT que malgré les relevés effectués par la ville, il n'y a aucun besoin de stationnement sur la 8^e avenue au nord de la 18^e rue puisqu'on n'y retrouve aucune habitation en façade et que le stationnement y est déjà interdit sur cette section pendant la saison cyclable. Les automobiles que l'on y trouve n'appartiennent pas aux citoyens et les visiteurs se stationnent ailleurs pendant l'autre moitié de l'année;

CONSIDÉRANT les conflits d'usage depuis des décennies devant l'école St-Paul-Apôtres où les automobilistes, souvent des parents d'élèves, se stationnent de façon imprudente sur la bande cyclable et sur les traversées piétonnes;

CONSIDÉRANT que les élèves fréquentant St-Paul-Apôtre habite à une distance de marche de l'école et qu'il est prouvé que plus il y a de stationnement devant une

école, plus les parents seront tentés de déposer leurs enfants à l'école en voiture car les stationnement donnent une perception d'insécurité,

CONSIDÉRANT que plusieurs des bonifications au projet proposé émises par la ville ne sont pas possibles pour des raisons de déneigement;

CONSIDÉRANT les commentaires sur le projet faits par la Table de concertation vélo, commentaires avec lesquels le conseil de quartier de Lairet est en accord;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul projet de lien hivernal cycliste dans l'est de la ville et que cette proposition fait une grande place à l'automobile;

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉ PAR Julie Poisson, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec :

- *À bonifier son projet afin que celui-ci soit en lien avec la vision et les besoins de déplacement que nous aurons dans 10, 15 et 25 ans plutôt qu'au besoin d'aujourd'hui.*
- *À faire preuve d'audace en évitant de permettre le stationnement devant l'école St-Paul-Apôtre, sécurisant ainsi la devanture de cette institution,*
- *À retirer certaines des cases de stationnement de sa proposition et les remplacer par des espaces verts incluant la plantation d'arbres, des espaces pour faire de l'agriculture urbaine, du mobilier urbain et des gonflements de trottoirs.*
- *À modifier sa vision du déneigement de façon à ce que le déneigement s'adapte aux aménagements souhaités par les citoyens comme le font une multitude de villes et non le contraire ce qui permettrait que la piste cyclable et le trottoir n'aient pas la même hauteur;*
- *À prendre connaissance des commentaires de la Table de concertation vélo afin de bonifier son projet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-14 CONCERNANT LES AVERTISSEMENTS DE SMOG

CONSIDÉRANT les préoccupations de la population de Limoilou en lien avec la qualité de l'air.

CONSIDÉRANT que les impacts sur la qualité de l'air sont multifactorielle et que les prises de position contre la pollution d'origine industrielle, comme le nickel, devrait s'accompagner d'actions concrètes, y compris contre les sources de pollution individuelle, comme le chauffage au bois.

CONSIDÉRANT que l'article 5 du règlement R.V.Q. 2954 qui vise à contrôler l'émission de particules fines dans l'atmosphère par un appareil de chauffage à combustible solide « interdit d'utiliser tout appareil de chauffage à combustible solide lorsqu'un avertissement de smog est émis à l'égard d'une région qui inclut tout ou partie du territoire de la ville de Québec. »

CONSIDÉRANT qu'il est difficile, pour les citoyen.ne.s de savoir quand des épisodes de smog ont lieu.

CONSIDÉRANT que pour rester informé des avertissements de smog, la Ville de Québec réfère les citoyen.ne.s aux services suivants:

- Programme Info-Smog d'Environnement et Changement climatique Canada
- Application mobile MétéoCAN d'Environnement et Changement climatique Canada
- Compte Twitter ECAAlertezQC133
- Sites ou applications météo habituels

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible, pour les administrateur·trice·s du conseil de quartier, d'obtenir des avertissements de smog en temps opportun à l'aide des services susmentionnés et ce, malgré les efforts consentis pour télécharger les applications et s'y abonner.

CONSIDÉRANT que la seule façon de rendre l'article 5 du règlement R.V.Q. 2954 applicable serait la diffusion, par la Ville de Québec, de ses propres avertissements de smog, par courriel et par SMS.

CONSIDÉRANT que la diffusion d'avertissement de smog par la Ville de Québec serait une façon efficace de rappeler qu'il est « interdit d'utiliser tout appareil de chauffage à combustible solide » pendant ces épisodes.

CONSIDÉRANT que la diffusion d'avertissement de smog par la Ville de Québec devrait également être l'occasion de rappeler les autres interdictions en vigueur lors d'avertissements de smog, dont l'utilisation de foyers extérieurs et de foyers décoratifs ou d'ambiances.

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- INVITE la Ville de Québec à produire et diffuser ses propres avertissements de smog, par courriel et par SMS;
- INVITE la Ville de Québec à accroître ses campagnes d'information et de sensibilisation, particulière à l'approche et pendant les épisodes de smog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-15 CONCERNANT LES FUMOIRS ET LES BARBECUES AUX CHARBON DE BOIS

CONSIDÉRANT la popularité croissante des barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que les barbecues/fumoirs au charbon de bois émettent beaucoup plus de fumée que les barbecues traditionnels au propane, et sont utilisés sur de plus longues périodes de temps.

CONSIDÉRANT que la fumée contient de nombreux contaminants atmosphérique dont du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), des particules fines (PM2,5), des oxydes d'azote (NOx) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

CONSIDÉRANT les impacts des barbecues/fumoirs au charbon de bois sur la qualité de l'air et le voisinage.

CONSIDÉRANT la multiplication des épisodes de smog localisés associés aux barbecues/fumoirs au charbon de bois dans le quartier.

CONSIDÉRANT qu'aucun des deux règlements de la Ville de Québec encadrant les émissions de particules fines de sources domestiques ne s'applique aux barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que le règlement R.V.Q. 2954 sur les appareils de chauffage à combustibles, qui « vise à le contrôler des émission de particules fines dans l'atmosphère par un appareil de chauffage à combustible solide » ne s'applique pas aux barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que le R.V.Q. 2241 sur la prévention des incendies, qui établit une distance minimale de trois mètres d'une ligne de lot » pour l'implantation d'un « foyer extérieur » ne s'applique pas aux barbecues/fumoirs au charbon de bois.

CONSIDÉRANT que l'absence d'encadrement des barbecues/fumoirs au charbon de bois par la Ville de Québec ouvre la porte à une accentuation des épisodes de smog estivaux.

SUR PROPOSITION DE _____ DÛMENT APPUYÉ PAR _____, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à INTERDIRE l'utilisation de barbecues/fumoirs au charbon de bois sur son territoire ou, à défaut, ENCADRER leur utilisation comme elle le fait déjà pour les autres sources de pollution atmosphérique d'origine domestique en :

- INTERDISANT l'utilisation de barbecue/fumoir au charbon de bois lorsqu'un avertissement de smog est émis à l'égard d'une région qui inclut tout ou partie du territoire de la ville de Québec;

- ÉTABLISSEMENT une distance minimale de trois mètres d'une ligne de lot pour l'implantation d'un barbecue/fumoir au charbon de bois;
- LIMITANT la durée d'utilisation quotidienne autorisée à une heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-16 CONCERNANT LE RETRAIT DE LA CLÔTURE BORDANT LE SITE D'EXPOCITÉ

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de [ajouter la résolution].

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-17 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DE LA FRICHE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'achat récent d'une partie de ces terrains par la ville de Québec,

CONSIDÉRANT que les citoyens attendent depuis maintenant près de 10 ans un suivi dans ce dossier,

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, plusieurs choses ont été dites sur le potentiel de ces terrains, notamment face au fait qu'une conduite ne permettrait pas la construction sur ces terrains,

CONSIDÉRANT que la ville avait annoncé la construction d'un garage pour le tramway sur ces terrains, contredisant ainsi les annonces précédentes sur l'impossibilité d'y construire,

CONSIDÉRANT que plusieurs projets sont en élaboration en périphérie de ces terrains et que les citoyens demandent de connaître les possibilités de développement de ces terrains afin de se positionner sur les projets qui se trouvent à proximité,

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉ PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC

- De l'information sur l'emplacement sur la conduite traversant ces terrains;
- Un avis mentionnant les limites de ce qu'il est physiquement possible de développer sur ces terrains, incluant les limites potentielles de hauteurs, sans égards aux questions de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-18 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LAIRET ET VANIER

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier recommande à la Ville de reconsidérer le tracé afin de répondre aux besoins des usagers et de favoriser un réseau structurant sur l'axe est-ouest tel que suggéré dans la proposition de réseau.

Dans la Vision d'aménagement de la Ville de Québec sur le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne (Vision d'aménagement), une piste cyclable est prévue pour connecter les quartiers Lairet et Vanier.

Cette piste est identifiée ci-dessous sur la figure #10, page 20 de la Vision d'Aménagement de la ville :

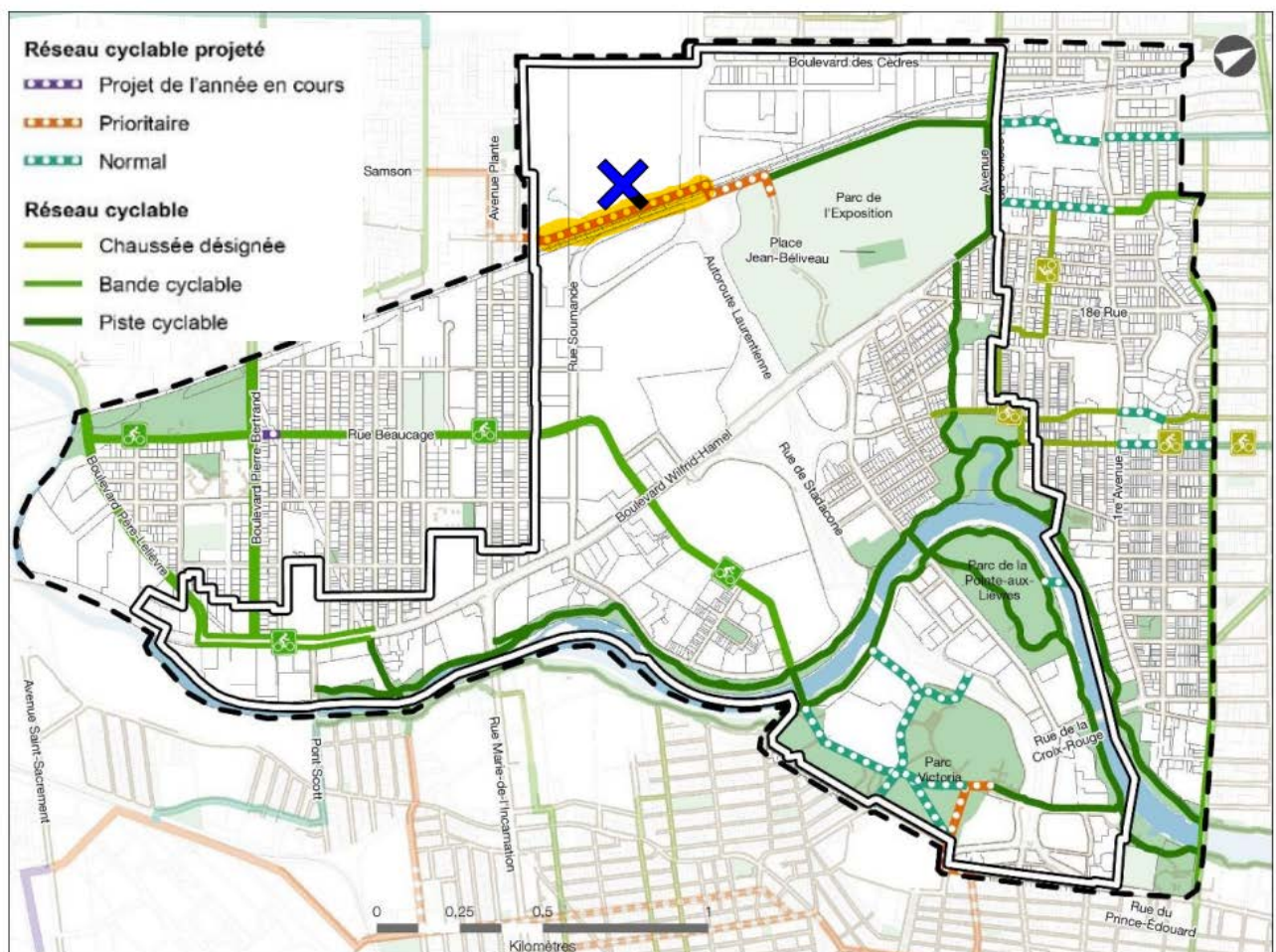


Figure 10 : Réseau cyclable actuel et projeté

- Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Lairet est de pouvoir rejoindre les zones d'activités commerciales et professionnelles via la rue Soumande,
- Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Vanier habitant au nord de la voie ferrée est de pouvoir rejoindre les zones commerciales et professionnelles via la traverse de chemin de fer au niveau de la rue Plante,
- Attendu que le Conseil de quartier de Vanier a suggéré un réseau cyclable (Réseau cyclable le quartier de Vanier : Analyse et propositions de bonification)¹ et que la section autour de l'axe est-ouest de la rue Soumande a été réfléchi avec l'aide du Conseil de quartier de Lairet (voir page 16),
- Attendu que le secteur a besoin d'un réseau cyclable structurant dans le sens est-ouest et que le sud de la voie ferrée constitue un axe naturel allant au-delà des quartiers de Vanier et de Lairet,
- Attendu qu'une piste située au sud de la voie ferrée permettrait de créer une connexion avec une piste située sur l'axe nord-sud de la rue Soumande (voir page 40 de la Vision d'Aménagement),
- Attendu que la piste projetée de la page 20 de la Vision d'aménagement nécessite l'ajout d'une traverse cyclo-piétonne de la voie ferrée à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, alors qu'il en existe déjà une à l'est de cette même autoroute, ce qui augmenterait le risque d'accident potentiel,
- Attendu que le droit d'accès sur le terrain d'Hydro-Québec passe par un chemin non entretenu et non éclairé,
- Attendu que le terrain d'Hydro-Québec est une zone peu, voir mal fréquentée jusqu'à présent, et que cela constitue donc un problème de sécurité pour les éventuels usagers; il existe un réel sentiment de crainte et d'insécurité quant à la fréquentation de ce boisé,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-06 RÉOLUTION INTÉGRATION DE LA 1^{RE} AVENUE DANS LAIRET COMME ARTÈRE COMMERCIALE AU PLAN COMMERCE 2022-2025

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de que :

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a ciblé la 1^{re} Avenue parmi les 19 artères commerciales de Québec faisant l'objet des travaux d'élaboration du nouveau Plan commerce 2022-2025;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce nouveau plan cadrent avec la vision du conseil de quartier de Lairet quant au développement de la 1^{re} Avenue, notamment : « l'atteinte d'un équilibre des différents pôles commerciaux à l'échelle de l'agglomération », « favoriser des

artères dynamiques, animées et attrayantes »; « un environnement propice à l'émergence d'initiatives innovantes et une économie commerciale plus durable »;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote s'inscrivant dans la continuité du Plan commerce 2022-2025 est en cours et vise à dynamiser et à animer trois artères commerciales situées en périphérie du centre-ville de Québec, à savoir la rue Racine (arrondissement de La Haute-Saint-Charles), l'avenue Royale (arrondissement de Beauport) et l'avenue Myrand (arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge);

CONSIDÉRANT que la 1^{re} Avenue dans Lairet respecte le critère de sélection au projet pilote qui stipule qu'une artère doit être située en périphérie des quartiers centraux et qu'elle revêt un potentiel de développement équivalent à la rue Racine, à l'avenue Royale et à l'Avenue Myrand;

CONSIDÉRANT que la portion de la 1^{re} Avenue dans Lairet possède un potentiel semblable à celui de ces trois artères en raison de sa largeur (quatre voies de circulation) et pourrait ainsi, à l'instar du projet pilote, faire place en partie à du mobilier urbain à l'image des placettes éphémères des rues partagées ou encore des bacs à fleurs pour verdir l'espace;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan commerce, la Ville indique son souhait d'élaborer une vision des rues commerciales piétonnes pour dynamiser encore davantage les quartiers;

CONSIDÉRANT que le maire de Québec a fait la promesse électorale que tous les districts auraient une rue commerciale;

CONSIDÉRANT la démarche entamée par la Ville pour se doter d'une nouvelle vision d'aménagement pour la 1^{re} Avenue et dont l'objectif principal est de « valoriser et transformer les secteurs moins conviviaux et contribuer à un milieu urbain cohérent et dynamique »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a amorcé une consultation sur la Vision d'aménagement pour le secteur de la 1^{re} Avenue en novembre 2020 afin d'accompagner la mise en place des différentes composantes du réseau structurant de transport en commun, dont le tramway pour lequel la Ville a ciblé la 1^{re} Avenue en deuxième phase.

CONSIDÉRANT que la Ville a annoncé au Conseil de quartier de Lairet, après des années d'attentes, que la vision de la 1^{re} Avenue n'était plus une priorité et que les travaux en ce sens seront repoussés à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population de Lairet pour la revitalisation de la 1^{re} Avenue en un cœur de quartier convivial et à échelle humaine et pour le développement des terrains d'Hydro-Québec lesquels ont été inclus dans la Vision 1^{re} Avenue en lien avec la venue du réseau de transport structurant;

CONSIDÉRANT la venue potentielle et souhaitée d'une 2^e phase de travaux pour un tramway sur la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil de quartier depuis plusieurs années pour avoir un plan directeur de la 1re Avenue et la volonté de la Ville que ces modifications se fassent à l'intérieur de la vision de la 1re Avenue;

CONSIDÉRANT que, lors d'un état de situation sur l'aménagement et le réaménagement de la 1re Avenue le 9 mars 2016 auprès du conseil de quartier de Lairet, la Ville de Québec avait indiqué qu'une place publique éphémère pourrait être envisagée à court ou moyen terme, à titre de projet expérimental, pour tester les besoins de la population pour un tel lieu public. La Ville indiquait aussi qu'elle pouvait valider l'opportunité du concept envisagé et un éventuel programme de soutien municipal, suivant des étapes préalables du conseil de quartier à l'effet de valider l'adhésion et l'engagement de toutes les parties prenantes du milieu, notamment.

CONSIDÉRANT que la 1re Avenue dans Lairet est l'artère commerciale principale du quartier, qu'elle présente une densité intéressante de résidents et de commerces et qu'elle relie le Vieux-Limoilou et Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que Lairet arrive au deuxième rang des quartiers dont la part modale du transport en commun est la plus élevée à Québec (26,6 %) et qu'il y a ainsi un potentiel de développement commercial alimenté tant par le navettage dans le quartier que par des résidents se déplaçant à pied;

CONSIDÉRANT la démolition de l'ancien Métro Dorion (situé du 3243 au 3247, 1e Avenue) début janvier 2022 en vue de la construction d'un bâtiment ne possédant pas de commerce au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT le manque criant de commerces et de services de proximité, en particulier en ce qui concerne l'offre alimentaire;

SUR PROPOSITION DE Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- à reconnaître le statut d'artère commerciale de la portion de la 1re Avenue située dans le quartier Lairet, c'est-à-dire entre les 24e et 41e rues;
- à s'assurer rapidement d'intégrer la 1re Avenue, y compris cette portion de l'avenue, au Plan commerce 2022-2025;
- à relancer, à l'issue du projet pilote pour dynamiser et animer trois premières artères commerciales, la consultation sur la vision d'aménagement pour le secteur de la 1re Avenue et à tenir des consultations spécifiques sur l'avenir des terrains de la friche d'Hydro-Québec (résolution 21-CA-57);
- à réviser le zonage pour mieux encadrer le développement commercial de la 1re Avenue (résolution 22-CA-09).

Le conseil de quartier de Lairet réitère son intérêt à contribuer à l'organisation des consultations sur la Vision d'aménagement pour le secteur de la 1re Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-30 CONCERNANT LA RÉDACTION D'UNE LETTRE D'APPUI AU PROGRAMME D'INCUBATION D'INITIATIVES CITOYENNES D'ESPACE D'INITIATIVES

Considérant la présentation de M. Édouard-Julien Blanchet du programme d'incubation d'initiatives citoyennes imaginé par l'organisation Espace d'initiatives;

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet APPUIERONT, au moyen d'une lettre, le projet d'Espace d'initiatives de mettre sur pied un programme d'incubation d'initiatives citoyennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-32 CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE MOBILIER URBAIN DANS LE SECTEUR SAINTE-ODILE

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet

RÉSOLUTION 21-CA-12 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE MOBILIER URBAIN ÉPHÉMÈRE AU PARC SAINTE-ODILE

CONSIDÉRANT que les citoyens du secteur Ste-Odile déplorent depuis longtemps l'absence de place publique et de lieu de rencontre de proximité;

CONSIDÉRANT le portrait de l'habitation dans le secteur Ste-Odile, qui compte une majorité de ménages habitant en appartement;

CONSIDÉRANT la faible canopée urbaine entourant de nombreuses tours d'habitation dans le secteur;

CONSIDÉRANT le contexte de pandémie qui a contribué à l'isolement des individus de toutes les sphères de la population, notamment des personnes âgées et des parents;

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie de l'été 2020 ne permettait pas les rassemblements à domicile, mais les permettait dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT que le parc Ste-Odile constitue déjà le lieu de socialisation, de répit et de contact avec la nature le plus connu et habituel dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le parc Ste-Odile offre déjà une bonne canopée, permettant aux résidents du secteur de fuir les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que celui-ci n'offre toutefois pas beaucoup d'options, de mobilier ou installations pour les adultes, personnes seules ou adolescents qui soient non-sportifs ou non-récréatifs;

CONSIDÉRANT qu'outre quelques bancs de parc et des tables à pique-nique, rien ne soit aménagé pour accueillir les gens qui voudraient s'installer pour passer un bout de journée dans le parc;

CONSIDÉRANT que l'initiative de la ville de Québec d'installer du mobilier urbain estival éphémère, dont des blocs faisant office de bancs, ou encore des chaises longues permettant de s'installer pour lire ou relaxer, dans certains parcs dont dans le Parc de l'église St-Albert a été salué par les résidents du quartier Lairet et par son conseil de quartier;

Blocs et comptoirs lunch/télétravail et chaises de lecture / repos au parc nautique de Cap Rouge :



Inspirations de mobilier multigénérationnel / agriculture urbaine :

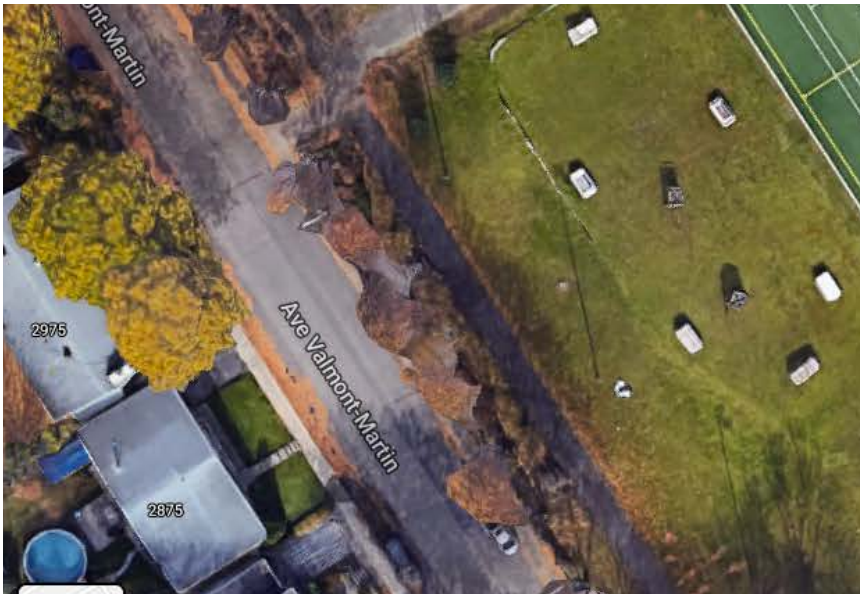


CONSIDÉRANT qu'il existe un, voire plusieurs espaces de choix, ombragés et très peu utilisés dans le Parc Ste-Odile;

Côté rue des Peupliers Ouest :



Côté avenue Valmont Martin :



CONSIDÉRANT que la ville de Québec, le CIUSS de la Capitale-Nationale et que notre conseillère, Mme Verreault semblent déjà bien au fait des enjeux de socialisation et d'intégration multiculturelle ou multigénérationnelle dans le secteur Ste-Odile;

SUR PROPOSITION DE Julie Tremblay-Potvin DUMENT APPUYÉE PAR Claudette Arsenault , IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à considérer cet espace pour l'installation d'une station de repos et de mobiliser urbain éphémère à l'été 2021, ainsi qu'à étudier - en fonction de la réponse et des usages qui en seront fait par la population - la possibilité de transformer ce mobilier éphémère en mobilier permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-42 CONCERNANT LA MOBILITÉ SUR LES PISTES CYCLABLES

CONSIDÉRANT la popularité grandissante de la micromobilité,

CONSIDÉRANT le potentiel de dangerosité advenant une collision entre un engin électrique et toute personne,

CONSIDÉRANT la vitesse potentielle que peut atteindre la micromobilité,

CONSIDÉRANT que certains de ces véhicules de micromobilité sont beaucoup plus lourds que l'ensemble des autres utilisateurs,

CONSIDÉRANT que les pistes cyclables n'ont pas été conçues pour les utilisateurs de micromobilité.

SUR PROPOSITION DE BIANKA WILLARD DÛMENT APPUYÉE PAR ÉMILIE LAROCHELLE, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la ville de Québec à :

- Interdire l'accès aux mobylettes (scooters) sur les pistes cyclables en fonction de critères de sécurité associés à leur poids et à leur largeur, sauf les triporteurs et quadriporteurs;
- Limiter la vitesse à 30 km/h pour tous les utilisateurs des pistes cyclables et les parcs;
- Concevoir les nouvelles pistes cyclables pour qu'elles soient plus larges et en y incluant des zones de dépassements;
- Procéder à une campagne de sensibilisation sur les enjeux de sécurité auprès des utilisateurs de micromobilité;
- Accroître la surveillance et/ou la présence policière sur les pistes cyclables et les parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-CA-43 CONCERNANT LES PRIORITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET À L'INTENTION DES CANDIDATS ET CANDIDATES À L'ÉLECTION PROVINCIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE JEAN-LESAGE

CONSIDÉRANT que plusieurs des dossiers prioritaires mis de l'avant par le conseil de quartier de Lairet au cours des dernières années interpellent le gouvernement provincial

CONSIDÉRANT le rôle du gouvernement provincial dans le développement du quartier à travers le financement de projets, les programmes d'infrastructures et l'encadrement législatif et réglementaire de certaines activités.

CONSIDÉRANT que les députés provinciaux sont un maillon essentiel de la démocratie locale et ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Lairet.

SUR PROPOSITION DE BIANKA WILLARD DÛMENT APPUYÉE PAR ÉMILIE LAROCHELLE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration réitère les priorités

du conseil de quartier de Lairet et invite les candidats et candidates à l'élection provinciale à les faire leurs :

- Réalisation d'une 2e phase du tramway sur la 1re Avenue du pôle d'échange Saint-Roch au Terminus Charlesbourg.
- Évitement de toute augmentation de la capacité autoroutière comme la construction d'une éventuelle sortie du tunnel Québec-Lévis dans Lairet ou à proximité, ou l'élargissement de l'autoroute Laurentienne par l'ajout de voies réservées.
- Amélioration de la qualité de l'air par la réduction de la pollution routière et de la pollution industrielle associée aux activités portuaires, notamment, pour respecter la qualité de vie dans notre secteur résidentiel.
- Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc.
- Aménagement d'un parc urbain, minimalement aménagé, dans le boisé du CN se trouvant entre l'école Saint-Paul-Apôtre et le U-Haul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-47 CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CURÉ COUTURE, PRÈS DE L'ÉCOLE SAINTE-ODILE

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay Potvin, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'appuyer le réaménagement de la rue du Curé Couture.

CONSIDÉRANT la préoccupation constante concernant la sécurité des enfants aux abords de l'école Sainte-Odile, exprimée maintes fois par l'équipe école, les parents et élèves ainsi que les résidents du quartier.

CONSIDÉRANT la configuration actuelle de la rue Curé-Couture, la présence de stationnements, de zones débarcadères et des passages piétonniers peu visibles, rendant les déplacements difficiles et parfois périlleux.

CONSIDÉRANT la brigade scolaire mise en place par l'école Sainte-Odile à l'automne 2022, une mesure temporaire visant à assurer la sécurité immédiate des enfants en attendant la réalisation d'aménagements permanents.

CONSIDÉRANT l'étude déjà entamée par la Ville de Québec visant à revoir l'aménagement de la rue Curé-Couture pour la rendre plus sécuritaire.

CONSIDÉRANT la Stratégie de la sécurité routière mise en place en 2020 par la Ville de Québec.

CONSIDÉRANT la nouvelle Vision de la mobilité active (2023-2027) de la Ville de Québec, qui prévoit notamment l'intégration du réseau cyclable aux cheminements d'écoliers et des aménagements ambitieux favorisant les modes de transport actifs comme la marche et le vélo.

CONSIDÉRANT l'importance de créer un environnement convivial et sécuritaire qui encourage la mobilité indépendante et active des enfants.

CONSIDÉRANT la résolution 19-CA-26 demandant la requalification de la chaussée désignée de la rue des Peupliers en bande cyclable pour desservir les écoles primaires St-Odile et St-Albert-le-Grand, ainsi que la résolution 19-CA-56 demandant que les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles soient ajustés de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussées désignées.

CONSIDÉRANT le souhait de l'école et des citoyens d'avoir un aménagement plus convivial et plus audacieux, et de s'inspirer de pratiques innovantes tel que le concept de «rue-école»

Référence :

Cent degrés, Rues-écoles et rues ludiques : les municipalités invitées à passer à l'action !

https://centdegres.ca/ressources/rues-ecoles-et-rues-ludiques-les-municipalites-invitees-a-passer-a-l-action?utm_source=facebook&utm_medium=display&utm_campaign=contenus&utm_content=rue-ecole-passer-action&fbclid=IwAR2Q0i1exKQd9p5LLimCCma_55uBy6sIOX859w-FHseRnRw0QjDQin9S-Gg

Une rue-école : une rue située aux abords immédiats d'une école, afin de créer un environnement convivial et sécuritaire qui encourage la mobilité indépendante et active des enfants. De manière à favoriser le jeu libre et les déplacements indépendants des enfants, mais aussi des adolescents et des adultes, on ferme temporairement un tronçon de rue résidentielle à la circulation automobile.

Exemples de rue-école :

Rue-école Sainte-Bernadette-Soubirous, Rosemont



SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay Potvin, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- Invite la Ville de Québec à venir présenter aux citoyens lors d'une séance du Conseil de quartier, les études réalisées jusqu'à maintenant sur le réaménagement de la rue Curé-Couture
- Invite la Ville à développer un aménagement plus ambitieux, en cohérence avec sa nouvelle vision de la mobilité active
- Invite la Ville de Québec à travailler de concert avec les parents, l'école et le conseil de quartier dans une démarche de co-création pour le projet de réaménagement de la rue Curé-Couture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-50 CONCERNANT LE DÉPÔT DU PROJET DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de donner à M. Simon Verret le mandat de détailler sa demande au programme de mobilisation pour la sécurité routière, et de l'acheminer à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-51 CONCERNANT LE PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA 18^E RUE

CONSIDÉRANT les travaux à venir sur la 18e Rue tel qu'ils ont été présentés à la rencontre d'information destinés aux membres du Conseil de quartier de Lairet et de Maizeret;

CONSIDÉRANT que le Comité de travail sur le réaménagement de la 18e Rue n'a pas été consulté au sujet des réaménagements prévus depuis plus d'un an et demi. Soit depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration municipale;

CONSIDÉRANT le tramway va augmenter significativement la circulation automobile sur la 18e rue qui présente déjà un volume d'accident important,

CONSIDÉRANT que la 18e Avenue est traversée par les étudiants du CÉGEP Limoilou et les écoliers de l'école secondaire à hauteur de la 8e avenue, par des familles qui vont au CPE Jardin Bleu à hauteur de Benoît-XV;

CONSIDÉRANT le souhait des résidents du Conseil de quartier d'avoir une piste cyclable (pétition en 2021) ;

SUR PROPOSITION DE Mme Flora Charlet DUMENT APPUYÉE PAR Mme Bianka Willard, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet souhaite que la Ville considère la possibilité de :

- Élargir le trottoir sur le boulevard Benoît-XV au coin de la 18e Rue, soit devant la station service. La traversée est trop large et il est difficile pour les enfants de 2 ans ou moins de traverser de façon sécuritaire. Il y a pourtant un CPE sur cette intersection. Au lieu d'augmenter le feu de circulation piétonne et ralentir la fluidité du trafic, le conseil de quartier de Lairet suggère

l'élargissement du trottoir sur Benoît-XV. Cela sécuriserait les cyclistes qui vont tout droit en direction du sud, soit sur la 3e Avenue et cela diminuerait le temps pour traverser l'intersection pour les piétons.

- S'assurer que les trottoirs sous le viaduc soient suffisamment larges pour permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler côte-à-côte, et que les cyclistes soient autorisés à y rouler; l'objectif étant d'éviter que les cyclistes n'aient à rouler sur l'accotement, entre le mur de béton et la voie de droite.
- S'assurer que les trottoirs sous le viaduc soient rehaussés de façon à réduire au maximum la pente qui représente un désagrément important pour les piétons et les cyclistes.
- Vérifier que la synchronisation des feux de circulation sur la 18e Rue entre la 1re Avenue et la 8e Avenue soit calculée pour une vitesse de 40 km/h afin d'éviter que les automobilistes soient encouragés à accélérer dans le but de traverser plusieurs lumières vertes d'affilée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Québec, le 10 novembre 2022

A/S de Mathieu Caron, administrateur
Emprises – Espaces urbains
1004, 4^e Avenue, Québec, G1J 3B2

OBJET : Lettre de soutien pour la réalisation du mandat de cartographie fine du grand Limoilou, dans le cadre du projet de plantation d'arbres remarquables

Cette lettre fait suite à la rencontre tenue le lundi 31 octobre 2022 et initiée par Emprises. Pour une rare fois, des représentants des quartiers de la basse-ville et du grand Limoilou étaient réunis pour discuter de collaboration et de partage de responsabilités autour des enjeux communs de reboisement urbain et de valorisation de terrains sous-utilisés. Nous remercions Emprises pour son leadership et sa volonté de mobiliser les forces vives de la basse-ville et du grand Limoilou autour d'un chantier aussi crucial, celui qui cible la hausse massive du faible indice de canopée dont souffrent nos quartiers depuis trop longtemps.

Suite à cette rencontre structurante, il nous fait plaisir d'accueillir l'initiative d'Emprises et de mandater votre équipe pour la cartographie fine des opportunités de plantation dans Lairet. Nous espérons que cet exercice à petite échelle, qui bonifiera le travail entrepris par le CEFRIO et le Collectif Canopée, sera l'occasion de collaborer avec vous en préparation de corvées de plantation à venir.

Le conseil de quartier de Lairet s'est doté d'un plan directeur au printemps de 2003 qui constitue le document de référence en matière de planification urbaine et de gestion de l'évolution de notre quartier. Le travail résulte d'une démarche commune entre la Ville, les résidentes et les résidents ainsi que les différents groupes communautaires et économiques de Lairet. Il a permis d'établir une vision de l'avenir du quartier et de traduire concrètement, en projets de types variés, les orientations retenues et validées. Dans les actions prioritaires ajoutées au plan en 2006, on y trouve celle de "Décontamination des terrains vacants contaminés à des fins de recyclage pour permettre des projets d'habitation et/ou des parcs urbains (EN57)". Cette action rejoint l'axe de requalification d'espaces sous-utilisés qui fait partie de l'offre de services qu'Emprises nous a présentée lors de la rencontre. C'est donc un des dossiers communs sur lesquels nos groupes pourraient travailler de concert.

Tel que nous l'avons évoqué à la rencontre, le quartier de Lairet souffre d'une fausse perception de la population quant au couvert végétal, à l'effet que l'indice de canopée serait déjà optimal. Tel que mentionné, cela représente un frein majeur à la mobilisation des troupes citoyennes autour de l'enjeu du reboisement sur terrains privés. C'est pourquoi la cartographie pilotée par Emprises, si elle inclut notamment des modélisations du territoire (un avant-après la plantation d'arbres sur 10 ans, par exemple) sera d'abord pour nous un outil visuel de sensibilisation de nos voisins et voisines. Et ensuite un outil précieux de planification et de suivi des opportunités de verdissement en centre-ville.

Pour toutes ces raisons, nous accueillons favorablement votre idée d'entrepreneuriat social et souhaitons collaborer avec votre équipe pour lancer avec succès ce grand chantier de canopée urbaine dans Limoilou. Nous recommandons qu'une résidente ou un résident du quartier de Lairet siège au conseil d'administration d'Emprises.

Signé : Simon Verret, président du conseil de quartier de Lairet,
avec l'appui du conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet,
suivant la résolution adoptée à l'unanimité à l'assemblée régulière du 9 novembre 2022